

Alcéane

DÉPANNAGE

Contrat Entretien Dépannage

CONTACTEZ VOTRE PRESTATAIRE CONTRAT ENTRETIEN & DÉPANNAGE.

pour vos demandes d'interventions en:

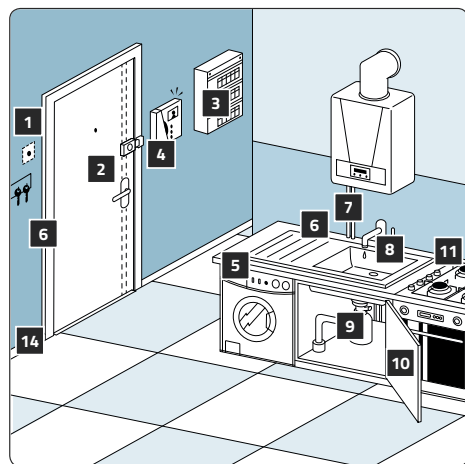
- **PLOMBERIE / ROBINETTERIE** : Fuite ou casse d'un robinet, du mécanisme de chasse d'eau ; fuite ou débouchage d'un évier, du lavabo ou des wc ; débouchage des canalisations...
- **SERRURERIE / MENUISERIE** : Réparation de la poignée, serrure de la porte d'entrée ou intérieure ; remplacement du mécanisme d'ouverture des fenêtres ou des lames de stores...
- **ÉLECTRICITÉ** : Réparation de la sonnette, du combiné d'interphone, des prises électriques ou des interrupteurs ; remplacement des appliques sanitaires...

Appel 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour une intervention sous 48 heures maximum, selon vos disponibilités (ou 2 heures si cela concerne la sécurité : panne générale d'électricité, fuite de gaz, fuite d'eau non maîtrisable par le locataire ou remplacement des serrures de portes palières).

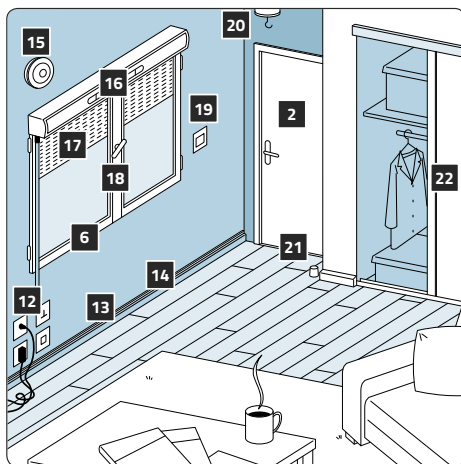
Chaque année, votre prestataire effectuera une visite d'entretien pour vérifier le bon fonctionnement des équipements et contrôler les éléments assurant votre sécurité. Cette visite est obligatoire. Il vous informera de sa venue.

Les réparations ne seront pas assurées par les prestataires suite à des dégradations volontaires, à un défaut d'entretien ou par négligence.

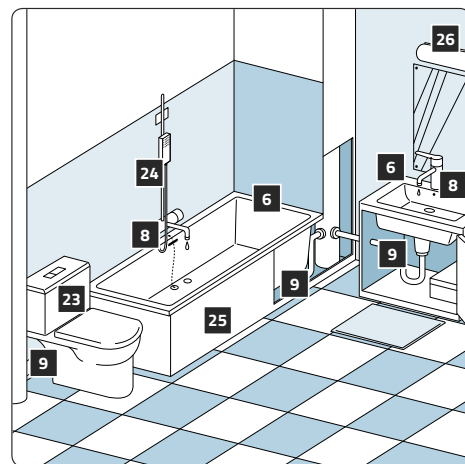
DÉTAIL DES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE CONTRAT



- 1 Vérification, réparation ou remplacement de la sonnette.
- 2 Vérification, réparation ou remplacement des composants de la porte d'entrée et des portes intérieures (poignée, serrure, verrous, huisserie, béquille, plaque de propreté... (hors remplacement de la porte). Graissage des fermetures et de leur mécanisme.
- 3 Contrôle et vérification de l'installation et du tableau électrique. Vérification et remplacement, si nécessaire, des fusibles, des disjoncteurs et du disjoncteur différentiel.
- 4 Vérification, réparation ou remplacement du combiné de l'interphone ou du visiophone.
- 5 Vérification, réparation ou remplacement du robinet et du siphon du lave-linge et du lave-vaisselle.
- 6 Vérification ou remplacement du joint d'étanchéité.
- 7 Vérification, réparation ou fixation des alimentations eau froide et eau chaude.
- 8 Vérification, réparation ou remplacement du robinet / mitigeur, de la bonde et du système de commande.



- 9 Débouchage, vérification, réparation ou fixation du système d'évacuation (siphon, canalisation...).
- 10 Vérification ou réparation du meuble sous évier (porte, fermeture, fixations...).
- 11 Vérification des installations de gaz, des éléments de sécurité, de fixation des canalisations et des robinets de gaz. Contrôle d'absence de fuite de gaz.
- 12 Vérification, réparation, remplacement ou refixation des prises de courant, TV, téléphone et RJ45.
- 13 Vérification, réparation, remplacement ou fixation des moulures d'électricité.
- 14 Vérification, réparation, re fixation des plinthes.
- 15 Vérification du bon fonctionnement du détecteur avertisseur autonome de fumée.
- 16 Vérification du passage des entrées d'air.
- 17 Réparation ou remplacement des lames de volets roulants (3 lames max). Réglage et dépose des coffres intérieurs de volets roulants (hors volets roulants électriques).
- 18 Vérification, réparation ou remplacement des mécanismes d'ouverture (paumelle, poignée, sangle, enrouleur...). Graissage des fermetures et de leur mécanisme.



- 19 Vérification, réparation, remplacement ou fixation des interrupteurs (éclairage, VMC, volets roulants) et des télérupteurs.
- 20 Vérification, réparation ou remplacement des douilles et des plafonniers.
- 21 Vérification, réparation ou remplacement des barres de seuil et des butées de porte.
- 22 Vérification et réparation des portes de placard et portes coulissantes. Réglage ou remplacement du rail et roulettes.
- 23 Vérification, réparation ou remplacement du mécanisme de chasse d'eau (flotteur, robinet d'arrêt, cône de chasse, joints réservoir/cuvette et cuvette/pipe) et de la manette de manœuvre (tirette ou bouton poussoir).
- 24 Vérification ou remplacement du flexible de douche, de la douchette et du support.
- 25 Vérification de la fixation ou remplacement du tablier de baignoire.
- 26 Vérification, réparation, fixation ou remplacement des appliques sanitaires et des tubes néons.